

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027



Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le **JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024, À 19H**, pour l'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, en la salle du Conseil, située au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal d'immobilisations. Les questions peuvent être transmises à l'avance par courriel à : guichetunique@ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 2 DÉCEMBRE 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière